

# Conditions générales de vente NANS CLERC

## Artisan Photographe

La signature d'un contrat et/ou la commande de prestations, de produits ou de tirages d'art photographique délivrés par Nans Clerc, implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

### Article 1 – Propos liminaires

#### 1.1. Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente, ou « CGV », s'appliquent à toutes commandes de prestations, de produits et tirages d'art conclues entre le/la client.e, ci-après désigné « le/la client.e » ou « l'acheteur.euse » et Nans Clerc, ci-après désigné « le photographe », « le moniteur/photographe », ou « l'auteur ». Les CGV sont consultables à tout moment sur simple demande du client ou de la cliente comme le stipule l'article L. 441-6 du Code du commerce, ou en ligne sur le site internet du photographe [www.alpes-photo.com](http://www.alpes-photo.com). Les CGV sont modifiables à tout moment et ce sans préavis.

Les Prestations, produits et tirages d'art photographique sont plus amplement décrits sur le site internet [alpes-photo.com](http://www.alpes-photo.com), consultable à l'adresse suivante : <http://www.alpes-photo.com/>.

#### 1.2. CGV et usages non autorisés

Les présentes CGV s'appliquent également aux utilisations non autorisées des photographies, vidéos et textes relevant de la propriété intellectuelle de Nans Clerc, figurant ou non sur le site [www.alpes-photo.com](http://www.alpes-photo.com), quelle que soit la manière dont l'utilisateur.trice s'est procuré.e l'image, la vidéo ou le texte.

#### 1.3. La société NANS CLERC est, notamment, constitué de :

MONSIEUR NANS CLERC, artisan photographe.

- Date de création : 01.08.2016
- SIREN : 509 013 306
- SIRET : 50901330600022
- Activité (Code NAF ou APE) : Activités photographiques (7420Z)
- Domiciliée à : Mr Nans Clerc, 201 Sirius Flaine Forêt, 74300 ARACHES LA FRASSE

### Article 2 – Tirages originaux d'art photographique

#### 2.1. Tirages d'art

Les tirages d'art sont des œuvres d'art originales. Ces tirages sont signés et numérotés par l'auteur, dans la limite de 30 exemplaires maximum tous formats et supports confondus. Ils sont soit imprimés par l'auteur, soit par un laboratoire professionnel sous le contrôle de

l'auteur. Ils bénéficient du statut fiscal œuvres d'art au sens de l'article 98A de l'Annexe 3 du Code Général des Impôts.

## 2.2. Recommandations importantes

Plusieurs facteurs environnementaux peuvent nuire à la conservation des tirages d'art : la luminosité, la température, l'humidité, la pollution de l'air, les manipulations, etc. Par conséquent les tirages d'art photographique ne doivent pas être soumis à une lumière directe excessive, à des températures anormalement basses ou élevées, à des variations importantes de la température, à un taux d'humidité anormal ou encore à de fortes variations du taux d'humidité. Ils ne doivent pas être soumis à des vapeurs, gaz, ou particules en suspension dans l'air ou à des émanations susceptibles d'être nocives. Ils ne doivent être manipulés (avec des gants de protection) qu'en cas de nécessité, en prenant soin d'éviter toutes manipulations brutales ou inappropriées. Les tirages d'art ne doivent pas être exposés en extérieur. En cas de non-respect d'un ou plusieurs de ces facteurs l'auteur ne pourra en aucun être tenu pour responsable d'une éventuelle dégradation du tirage d'art.

## 2.3. Conformité des œuvres par rapport à la loi

Les œuvres présentées sur le site [www.alpes-photo.com](http://www.alpes-photo.com) sont conformes à la loi française. Dans le cas d'une expédition dans un pays autre que la France, la responsabilité de l'auteur ne pourra jamais être engagée du fait de la non-conformité du produit à une législation étrangère. De fait, il incombe au client ou à la cliente de s'informer de la loi en vigueur dans le pays de livraison.

## 2.4. Obligation de conservation des tirages d'art

Conformément à la loi (art. L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle), le détenteur d'une œuvre d'art signée est tenu de lui assurer de bonnes conditions de conservation et ne doit en aucun cas la détruire. En cas de destruction, qu'elle soit de son fait ou accidentelle, le détenteur de l'œuvre s'engage à prévenir l'auteur dans les meilleurs délais.

## 2.5. Mise à disposition du tirage d'art

Au cas où le fichier original en possession de l'auteur serait détruit, le détenteur de l'œuvre s'engage à permettre son éventuelle reproduction par photographie ou tout moyen non destructeur, et ce dans un délai raisonnable qui ne peut excéder trois mois. Les frais engendrés par une telle opération, y compris de transport ou autres, sont à la charge du demandeur.

## 2.6. Certificat d'authenticité

2.6.1. Il est et fourni avec le tirage d'art lors de l'achat. Numéroté et signé par l'auteur, puis sécurisé par un Scellé à Bulle™ ARTtrust. Les trois scellés au numéro d'identification unique, respectivement apposés sur l'œuvre, le certificat d'authenticité et l'archive imprimée conservée par l'auteur : créent un lien sécurisé entre l'œuvre et les deux documents officiels.

2.6.2. Pour éviter tout risque de fraude, aucun duplicata du certificat d'authenticité ne sera délivré. En cas de perte par l'acheteur.euse, l'auteur pourra fournir une attestation précisant qui

est l'acheteur.euse initial de l'œuvre et qu'il n'existe pas d'autre certificat d'authenticité de même référence.

2.6.3. L'acheteur.euse peut vérifier en un clic l'origine et l'authenticité de son tirage en entrant son code unique directement sur le site internet ARTtrust : <https://www.arttrustonline.com/>.

2.6.4. Le certificat d'authenticité pourra servir de preuve en cas de cession/vente de l'œuvre après achat.

2.6.5. Attention : à partir du moment où les scellés sont appliqués sur le tirage, le certificat et l'archive, l'œuvre ne peut plus être reprise ni échangée.

## 2.7. Cession/vente d'un tirage d'art par l'acheteur.euse

2.7.1. En cas de cession/vente d'un tirage d'art de l'auteur par l'acheteur.euse à une tierce personne : l'acheteur.euse s'engage à avertir l'auteur de cette cession/vente afin que les informations d'archivage puissent être mises à jour par le photographe. Il.elle devra céder le certificat d'authenticité avec l'œuvre s'il est toujours en sa possession.

2.7.2. La propriété du support matériel de l'œuvre et la propriété immatérielle de l'œuvre, à savoir les droits d'auteur sont parfaitement distinctes et indépendantes l'une de l'autre selon les articles L. 111-1 et L. 111-3 du Code de la propriété intellectuelle. C'est pourquoi, le.la nouvel.elle acquéreur.euse du support physique de l'œuvre, à savoir le tirage d'art, n'obtient pas le droit de reproduire et représenter l'œuvre du simple fait de l'acquisition du support matériel de l'œuvre. Les droits d'auteur demeurent la propriété intellectuelle du photographe et ne sont en conséquence pas libres de droit.

## 2.8. Garantie de propriété

Nans Clerc garantit que toutes les photographies mises en vente sur [www.alpes-photo.com](http://www.alpes-photo.com) sont sa propriété, et qu'il dispose des éventuelles autorisations nécessaires concernant les prises de vues et la diffusion sur [www.alpes-photo.com](http://www.alpes-photo.com).

## 2.9. Tarifs des tirages d'art

2.9.1. Tarifs : Les prix de vente des tirages d'art exprimés en euros (€) sont ceux applicables au moment de la commande d'une œuvre. Le prix valable est celui indiqué sur le bon de commande du client ou de la cliente. Les tarifs sont sujets à changements à n'importe quel moment et ce sans préavis.

2.9.2. Tarifs hors accord particulier : Tout usage non conforme à la loi, ou toute utilisation sans autorisation du travail de Nans Clerc en diffusion publique (commerciale ou non) constitue un acte de contrefaçon (art. L. 335-2 du CPI) et est facturé selon les tarifs communiqués par l'auteur ou indiqués sur le site [www.alpes-photo.com](http://www.alpes-photo.com), en vigueur à la date de la constatation des faits, et entraîne en plus l'application automatique de majorations qui se cumulent selon la liste suivante, non exhaustive :

- Utilisation non autorisée de photo ou de texte : 500 euros HT.
- Utilisation non prévue de photo ou de texte : 500 euros HT.

- Refus ou résistance à communiquer l'adresse de facturation ou non-réponse : 500 euros HT.
- Absence de crédit : 100 % du prix de cession\*.
- Crédit présent mais lien vers le site [www.alpes-photo.com](http://www.alpes-photo.com) inactif : 50 % du prix de cession\*.
- Recadrage non autorisé de photo ou coupure de texte (même minime) : 100 % du prix de cession\*.
- Inversion ou rotation de l'image : 100 % du prix de cession\*.
- Modification de la colorimétrie de l'image : 100 % du prix de cession\*.
- Inscription ou incrustation de texte (titre y compris) sur l'image : 100 % du prix de cession.
- Incrustation d'image (logo y compris) sur l'image : 100 % du prix de cession\*.
- Signature et/ou logo du photographe retiré par un quelconque procédé : 100 % du prix de cession\*.

*\*Prix de cession : en fonction des tarifs communiqués par l'auteur ou [www.alpes-photo.com](http://www.alpes-photo.com)*

## 2.10. Paiement des tirages d'art

Le paiement d'un tirage d'art se fait par virement bancaire, Carte Bancaire, chèque ou espèces, il manifeste de la conclusion du contrat et entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV. À réception du paiement le photographe vous enverra une confirmation accompagnée de la facture pour la commande du produit.

## 2.11. Annulation d'une commande de tirages d'art

**DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE :** Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L. 221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux commandes de tirage d'art photographique proposées à la vente en application de l'article L. 121-20-2, 3 de ce même Code, s'agissant d'une fourniture de biens réalisée selon les spécifications du client ou de la client. Les tirages d'art proposés à la vente à distance depuis le site [www.alpes-photo.com](http://www.alpes-photo.com) ne sont pas en stock et sont confectionnés à la demande selon les spécifications du client ou de la client.e (format, type de papier, finition, etc.) lors de la commande. Sont également concernés les produits dérivés de type : livre photo, agrandissement, etc., considérés comme étant nettement personnalisés.

## 2.12. Assurance des tirages d'art

Le tirage d'art réalisé par Nans Clerc est assuré par l'auteur tant qu'il est en sa possession. Une fois l'acte d'achat opéré : il appartient au client ou à la cliente et à lui.elle seul.e de faire assurer l'œuvre achetée en fonction de sa valeur auprès de la compagnie d'assurance de son choix. L'auteur ne pourra être tenu pour responsable d'aucune dégradation de l'œuvre, ni en cas de perte ou de vol, une fois l'acte d'achat effectué.

## **Article 3 – Prestations photographiques**

### 3.1. Déroulement de la prestation photographique

Le.la client.e s'engage à être à l'heure au rendez-vous fixé pour la prestation. Il.elle s'engage à faciliter le travail de la photographe lors de l'exécution de la prestation. Il est formellement

interdit au client ou à la cliente de prendre des photos avec un appareil photo, smartphone ou autre appareil durant la séance. Le photographe ne pourra pas être tenu responsable d'une moindre qualité des photos en cas de manque de coopération d'un.e des client.e.s durant la prestation.

### 3.2. Prestation dans un environnement montagnard

Nans Clerc, est également moniteur de ski & snowboard diplômé d'Etat, et moniteur d'escalade. Les prestations proposées par le photographe peuvent dans certains cas se dérouler dans un environnement montagnard aléatoire, c'est au client ou à la cliente de respecter les consignes du moniteur/photographe pour des raisons de sécurité. La responsabilité du moniteur/photographe se limite à une obligation de moyens et non à une obligation de résultats. Le.la client.e est le.la seul.e responsable du choix de son matériel ainsi qu'en cas de vol, de casse ou détérioration. En aucun cas le moniteur/photographe n'est responsable d'un problème survenu lié au matériel du client ou de la cliente. Le moniteur/photographe ne peut être responsable d'accidents causés par le.la client.e pendant, avant et après la prestation.

### 3.3. Assurance et responsabilité

3.3.1. Le.la client.e est responsable de lui-même et des personnes l'accompagnant lors de la prestation. En cas de détérioration ou de casse du matériel par le.la client.e et/ou ses enfants, celui-ci devra rembourser au prix du neuf. Si l'accident est du fait du photographe, son assurance civile professionnelle sera déclenchée.

3.3.2. Assurance dans un environnement montagnard : Le moniteur/photographe, Nans Clerc, souscrit à une assurance Responsabilité Civile Professionnelle annuelle qui le couvre dans l'exercice de ses fonctions. Cette assurance ne couvre pas les frais que peuvent être amenés à supporter le.la client.e pour son propre compte en cas d'accidents : frais de secours, frais médicaux, bris ou vol de matériel, etc. Le moniteur/photographe, conseille à son.sa client.e de vérifier qu'il.elle est bien couvert.e à ce titre et si ce n'est pas le cas de souscrire une assurance Individuelle Accident (assistance/secours/rapatriement) et/ou une Assurance Matériel couvrant ces risques.

### 3.4. Tarifs des prestations

Les tarifs des prestations sont communiqués par le photographe sur demande du client ou de la cliente. Ils peuvent varier en fonction du nombre de participant.e.s, du lieu et de la période demandée par le.la client.e, et en fonction des prestations supplémentaires demandées par le.la client.e. Ainsi, le prix de la prestation finale sera celui du devis proposé par mail à la suite d'un échange entre le photographe et le.la client.e. Les tarifs sont sujets à changements à n'importe quel moment et ce sans préavis.

### 3.5. Réservation des prestations

Les réservations ne sont considérées comme fermes qu'à réception d'un acompte de réservation ou du règlement de la totalité de la prestation. Afin de confirmer sa réservation, le.la client.e est tenu.e d'effectuer le paiement de celle-ci à la date demandée par le photographe lors de l'envoi du devis par mail. En cas de non-paiement à la date demandée, le photographe ne peut assurer la disponibilité des prestations demandées. En cas de modification portant sur le type et/ou le nombre de prestation une facture finale sera établie et

remise au client ou à la cliente, soit en main propre, soit envoyée par mail. Dans ce cas, le.la client.e s'engage à régler les sommes dues dans les 5 jours ouvrables consécutifs à la fin de la prestation en question. Le photographe assure la seule disponibilité des prestations proposées au moment de la conclusion du contrat.

### 3.6. Paiement des prestations

3.6.1. Paiement d'un acompte : Le paiement de l'acompte de réservation se fait par virement bancaire ou espèces. Le photographe vous enverra un email de confirmation de paiement, le paiement manifeste de la conclusion du contrat et entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV. Le paiement restant de la somme due se fait lors du premier jour de la prestation : par virement bancaire, chèque ou espèces (les cartes bancaires n'étant pas acceptées). À réception du paiement le photographe vous enverra une confirmation accompagnée de la facture pour la totalité de la prestation.

3.6.2. Paiement de la totalité de la prestation : Le paiement de la totalité de la prestation se fait par virement bancaire, chèque ou espèces, il manifeste de la conclusion du contrat et entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV. À réception du paiement le photographe vous enverra une confirmation accompagnée de la facture pour la totalité de la prestation.

### 3.7. Modification des prestations

Toute demande de modification de la prestation (date, heure, lieu, etc.) par le.la client.e devra être effectuée au plus tard 14 jours avant la date prévue de la séance, sauf cas de force majeure. En cas de report, le photographe ne pourra pas être tenu responsable de la non-réalisation de certaines particularités de séance (conditions météorologiques, saison, enneigement, cadre de prise de vue, etc.).

### 3.8. Annulation des prestations du fait du client ou de la cliente

3.8.1. Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L. 221-18 du Code de la Consommation est applicable aux prestations proposées à la vente.

3.8.2. Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnelle, veuillez-vous référer à celle-ci.

3.8.3. Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation, Nans Clerc vous remboursera suivant les conditions suivantes :

1. Si vous réglez la prestation en totalité 30 jours avant le début de celle-ci :
  - Si l'annulation intervient dans un délai de 14 jours à partir de la date du règlement de la prestation et/ou de la signature du contrat 100% de la somme payée sera remboursée.
  - Si l'annulation intervient entre 15 jours et 20 jours après la date du règlement de la prestation et/ou de la signature du contrat 50% de la somme payée sera remboursée.
  - Si l'annulation intervient plus de 20 jours après la date du règlement de la prestation et/ou de la signature du contrat aucun remboursement de la part du photographe ne sera possible.

2. Si vous réglez la prestation en totalité 60 jours avant le début de celle-ci :
  - Si l'annulation intervient dans un délai de 14 jours à partir de la date du règlement de la prestation et/ou de la signature du contrat 100% de la somme payée sera remboursée.
  - Si l'annulation intervient entre 15 jours et 30 jours après la date du règlement de la prestation et/ou de la signature du contrat 50% de la somme payée sera remboursée.
  - Si l'annulation intervient plus de 30 jours après la date de règlement de la prestation et/ou de la signature du contrat aucun remboursement de la part du photographe ne sera possible.
3. Si vous réservez votre prestation en réglant un acompte de réservation :
  - Si l'annulation intervient dans un délai de 14 jours à partir de la date du versement de l'acompte 100% de la somme payée sera remboursée.
  - Si l'annulation intervient plus de 14 jours après la date du versement de l'acompte celui-ci n'est en aucun cas remboursable, et le.la client.e qui se rétracte doit régler la totalité de la prestation même s'il.elle refuse l'exécution du contrat.

3.8.4. Interruption pendant la prestation : en cas d'absence du.de la client.e au départ de la prestation, ou durant la réalisation de celle-ci, et ce quel qu'en soit le motif, la prestation ne sera pas remboursée ni échangée.

3.8.5. En cas d'annulation en raison d'une blessure ou d'un problème médical (sur présentation d'un certificat médical d'un médecin) les prestations annulées ne seront pas facturées et remboursées si le paiement a déjà été effectué, déduction faite des éventuels frais de commission bancaire.

### 3.9. Modification ou annulation des prestations du fait du photographe

La faisabilité et/ou la modification de toute prestation est soumise à l'appréciation du photographe en fonction des conditions météorologiques, de la saison, de l'enneigement et de l'aptitude des participants. Dans ce cas le tarif de la prestation peut être modifié. Si pour une raison indépendante de la volonté du photographe celui-ci se trouve dans l'incapacité d'assumer ses prestations, il sera proposé dans la mesure du possible une date de remplacement. À défaut, les sommes déjà payées pour les prestations non-remplacées seront intégralement remboursées sans frais, et aucunes indemnités supplémentaires ne pourront être réclamées par le.la client.e.

## **Article 4 – Produits photographiques**

### 4.1. Tarifs des produits

Les prix de vente des produits exprimés en euros (€) sont ceux applicables au moment de la commande d'un produit. Le prix valable est celui indiqué sur le bon de commande du client ou de la cliente. Les tarifs sont sujets à changements à n'importe quel moment et ce sans préavis.

### 4.2. Paiement des produits

Le paiement d'un produit se fait par virement bancaire, Carte Bancaire, chèque ou espèces, il manifeste de la conclusion du contrat et entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV. À réception du paiement le photographe vous enverra une confirmation accompagnée de la facture pour la commande du produit.

#### 4.3. Annulation d'une commande

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L. 221-18 du Code de la Consommation est applicable aux commandes de produits dérivés non personnalisé (cartes postales, vêtement, etc.) proposées à la vente par le photographe. La totalité de la somme versée sera remboursée, y compris les frais de livraison, sous un délai de 14 jours à compter du jour où le photographe a été informé de la décision du client ou de la cliente. Le remboursement sera effectué par le même moyen de paiement que celui utilisé par le.la client.e. Un autre moyen de paiement peut être choisi sur accord du client ou de la cliente à la demande du photographe. Attention : ne sont pas compris les produits dérivés personnalisés.

### **Article 5 – Livraison de la commande**

#### 5.1. Livraison

En fonction du choix du client ou de la cliente les produits sont envoyés par voie postale à l'adresse indiquée par le.la client.e lors de sa commande, ou à venir chercher à l'adresse du siège social : 201 Sirius Flaine Forêt, 74300 ARACHES LA FRASSE, FRANCE.

#### 5.2. Délai de livraison

Le délai de livraison est variable en fonction des achats. Les délais de livraison mentionnés ne sont qu'indicatifs et peuvent éventuellement être modifiés. En cas de retard de livraison ou de perte de colis d'un transporteur, le photographe ne sera pas tenu pour responsable et aucune compensation quelle qu'elle soit ne pourra lui être demandée.

#### 5.3. Frais de livraison

L'envoi de la commande se fera au frais du client ou de la cliente. Les frais de livraison sont ceux sélectionnés par le.la client.e lors de l'achat sur le site internet du photographe. Ils sont variables et dépendent entre autre du transporteur, des dimensions et du poids du colis, du pays de destination, etc.

#### 5.4. Frais de douane

Dans le cas d'une commande hors Union Européenne, il est rappelé à l'acheteur.euse que des taxes, douanières ou autres, sont susceptibles d'être exigées. Ces taxes ou frais sont à la charge de l'acheteur.euse et ne sauraient impliquer la responsabilité du photographe.

#### 5.5. En cas de non réception de la commande

##### 5.5.1. Si le colis a été envoyé :



- En cas de non réception d'un colis dans les délais indiqués, une enquête est menée auprès du transporteur et peut prendre plusieurs jours. Durant cette période, aucun remboursement ou renvoi ne pourra être effectué.

5.5.2. Si le colis n'a pas été envoyé et que la date de livraison est indiquée :

- Le.la client.e peut contacter par lettre avec accusé de réception ou par email le photographe afin de fixer une nouvelle date de livraison (dans la limite du raisonnable, environ 8 jours).
- Si la seconde date n'est toujours pas respectée, le.la client.e est en droit de demander la résiliation du contrat. Il.elle devra faire la demande par lettre recommandée avec avis de réception.

5.5.3. Si le colis n'a pas été envoyé et qu'aucune date de livraison n'est indiquée :

- Le.la client.e devra attendre un délai de 30 jours à compter de la commande pour être autorisé.e à relancer le photographe.

## 5.6. Réception de la commande

5.6.1. Lors de la réception de la commande, tout colis doit être ouvert en présence du livreur pour vérifier l'état des articles et ainsi éviter toute contestation future : le.la client.e doit s'assurer de l'absence d'anomalie (colis endommagé, article cassé ou détérioré, produit manquant par rapport au bon de livraison, etc.). Si le.la livreur.euse refuse de rester pour l'ouverture du colis, le colis doit être refusé. Il appartient au client ou à la cliente, si le colis seul a été abimé et si il.elle décide d'accepter l'article qu'il.elle aura jugé en bon état, d'indiquer les anomalies constatées, dès l'instant de la livraison, sous forme de "réserves manuscrites" détaillées et explicites, datées et accompagnée de sa signature, sur le bordereau de livraison du transporteur. Aucune réclamation ultérieure ne sera recevable si le bon de livraison est signé sans réserve.

5.6.2. En cas de détérioration de l'œuvre et/ou du produit, veuillez refuser la marchandise à la livraison. Le.la client.e doit, en plus des "réserves manuscrites", demander au transporteur le renvoi du colis à son expéditeur, accompagné d'un "constat de spoliation" (constat 170) et rester en possession d'une copie de ce formulaire. Veuillez également informer le photographe de ces faits (en mentionnant les références de la commande et du bon de livraison et en lui faisant parvenir toute copie de document pouvant être utile) dans les trois jours ouvrés, par lettre recommandée.

5.6.3. La réception des objets transportés éteint toute action contre le transporteur pour avarie ou perte partielle si dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent celui de cette réception : le destinataire n'a pas notifié au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, sa protestation motivée (art. L. 133.3 du code du Commerce).

5.6.4. Si les procédures de réception ne sont pas respectées, le.la client.e ne peut bénéficier d'aucun remboursement ou de ré-envoi de la part du photographe.

## Article 6 – Incident technique

En cas d'incident technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant la prestation empêchant la photographie de réaliser le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursée, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Le.la client.e pourra également accepter le report de la séance à une date ultérieure, dans ce cas le montant versé ne sera pas remboursé. Malgré toute l'attention portée aux fichiers numériques, il peut arriver de manière exceptionnelle qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire, carte mémoire défaillante ou panne informatique : que les sources des photographies soient inexploitable. Dans ce cas, le photographe vous offre la possibilité de refaire la séance afin de palier à cet incident indépendant de sa volonté. En cas de refus, le.la client.e ne pourra prétendre qu'au remboursement des sommes qu'il.elle a versées, et ce sans aucun dédommagement.

## **Article 7 – Post-production et conservation des fichiers numériques**

### 7.1. Post-production et travail artistique

7.1.1. Le.la client.e reconnaît être familier avec le travail du photographe et sollicite ses services en toute connaissance de cause, notamment quant à la démarche artistique de son travail. Il reconnaît également que le travail du photographe est en constante évolution, que la prestation proposée est unique et artistique, et que les photographies livrées peuvent être différentes de celles prises par le photographe dans le passé. Le photographe assure qu'il emploie tout son potentiel technique et toute son appréciation artistique personnelle dans la création d'images cohérentes avec sa vision singulière de l'événement. Le.la client.e accepte que cette vision puisse être différente de la sienne. En conséquence les photographies ne peuvent pas être soumises à un rejet en fonction des goûts ou des critères esthétiques propres à chacun.

7.1.2. Le photographe est seul juge de la mise en page des images dans la réalisation d'un livre.

7.1.3. Sauf cas particulier formulé par écrit : aucun fichier brut (.raw ou .dng) ne sera livré au client ou à la cliente et ne pourra être exigé. Les fichiers numériques sont livrés aux formats haute qualité .jpeg ou .tiff.

### 7.2. Conservation des fichiers numériques

La conservation des photographies est garantie pendant 6 mois par le photographe (sauf catastrophe indépendante de sa volonté : DDE défaillant, inondation, incendie, etc.) ; au-delà, le photographe se réserve le droit de les détruire.

## **Article 8 – Impression des images**

Si le.la client.e tient à imprimer lui.elle-même ses produits (livres, tirages photo, etc.) grâce aux fichiers numériques qu'il.elle a acquis, le photographe décline toute responsabilité quant au résultat obtenu. Celui-ci ne garantit le résultat que sur les tirages qu'il a lui-même effectué ou supervisé.

## **Article 9 – Propriété intellectuelle**

### 9.1. Propriété intellectuelle et prestation

Les photographies réalisées lors d'une séance sont protégées selon les règles des articles L. 121-1 et loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et droits d'auteur). Même après cession des fichiers numériques, les photographies restent la propriété intellectuelle du photographe et ne sont en conséquence pas libres de droit. Toute utilisation commerciale par le.la client.e est formellement interdite sans un accord écrit du photographe. Toute utilisation d'une photographie, quelle qu'en soit l'usage faite sans l'accord écrit du photographe constitue un délit de contrefaçon, au sens de l'article L. 335-2 du CPI. Il est notamment interdit par loi :

- De numériser les photographies dans le but de les diffuser sur internet ou d'en faire des reproductions (y compris dans le cadre privé).
- De copier et d'utiliser les images présentées sur les différents supports propres au photographe.
- De modifier les photos (passage en noir et blanc, recadrage, retouches diverses, etc.)
- De retirer par quelconque procédé la signature et/ou logo du photographe.

Lorsque le.la client.e achète les fichiers numériques en haute qualité, il lui est autorisé :

- De reproduire les fichiers et de les enregistrer sur tout support qu'il.elle souhaite dans un seul but de conservation, uniquement pour son usage personnel et privé.
- De les utiliser publiquement sur les réseaux sociaux en citant obligatoirement le nom du photographe et en mettant un lien vers son site [www.alpes-photo.com](http://www.alpes-photo.com). Si le.la client.e refuse les droits de publication au photographe, il lui est également interdit de publier les photos (Facebook, Instagram, etc.).

## 9.2. Propriété intellectuelle et tirages d'art

Limitations liées à la possession d'un tirage d'art : L'achat d'une photographie sous forme de tirage ou de reproduction n'emporte pas cession du droit de représentation et de reproduction. Seul l'usage à titre privé est possible, conformément à l'article L. 111-3 du CPI : "[...] L'acheteur de cet objet n'est investi, du fait de cette acquisition d'aucun des droits prévus par le présent code [...]"

## 9.3. Cession des droits d'auteur

La cession des droits des photographies s'entend pour une utilisation précise et déterminée lors du devis sur autorisation écrite de l'auteur. Les cessions de droit sont strictement et clairement délimitées quant à l'étendue, la destination, le lieu et la durée, et chacun des droits cédés fait l'objet d'une mention distincte (art. L. 131-3 du CPI). Le prix est calculé en fonction de ces critères et sera celui indiqué sur le devis proposé par le photographe.

## 9.4. Contrefaçon

La reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une photographie en violation des droits d'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi sont constitutifs d'une contrefaçon (art. L. 335-2 et suivant du CPI). Faute d'accord avec le photographe, la personne qui utilise indûment des photographies originales se rend coupable de contrefaçon. Les condamnations pour une utilisation illégale de photographies peuvent être lourdes, le délit de contrefaçon est en effet punissable de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans

d'emprisonnement et 300 000 € d'amende. Nans Clerc se réserve le droit de poursuivre en justice les contrevenants en cas d'utilisations illégales de son travail.

### **Article 10 – Droit à l'image et autorisation de diffusion**

Le.la client.e conserve son droit inaliénable à l'image en toute circonstance, tout temps et tout lieu. Le.la client.e déclare être majeur, poser librement pour des photographies et autoriser la prise de vues. Les représentants légaux déclarent être majeurs et autoriser les prises de vues de leur.s enfant.s mineur.s. Si l'un des représentants légaux s'avérait être mineur, les signatures de ses parents ou de ses représentants légaux est obligatoire, exception faite des personnes mineures émancipées. Dans le cas où un seul parent signe le contrat, il atteste que l'autre parent a été averti de la séance et ne s'oppose ni à la prise de vues, ni à l'exploitation des images réalisées si le droit d'exploitation a été accordé par le parent signataire. Sauf avis contraire du client ou de la cliente, le photographe pourra utiliser les images à des fins commerciales dans le cadre de la promotion de son activité (site internet, réseaux sociaux, publicités, expositions, etc.). Dans le cas d'une séance offerte ou à un tarif privilégié par le photographe en vue d'une diffusion des photographies réalisées, si le.la client.e s'oppose finalement à cette diffusion, il.elle devra régler la séance au tarif en vigueur.

### **Article 11 – Donnée à caractère personnel et politique de confidentialité**

Le photographe s'engage à préserver la vie privée de ses client.e.s. En aucun cas les données recueillies ne seront cédées ou vendues à des tiers. Les informations personnelles demandées au client ou à la cliente sont destinées exclusivement au photographe à des fins de gestion administrative et commerciale. Pour plus de renseignement le.la client.e peut consulter la politique de confidentialité sur le site internet du photographe [www.alpes-photo.com](http://www.alpes-photo.com).

### **Article 12 – Règlement des litiges**

En cas de litige le photographe et son client ou sa cliente s'efforceront de résoudre à l'amiable tout problème survenu dans l'exécution du contrat. Les conditions générales de vente détaillées ci-dessus sont soumises à la loi française. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français. Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

*Date de mise en ligne des présentes conditions générales de vente : 01 août 2016*